

SmartWithFood
Société anonyme
E dingensesteenweg 196
1500 Halle
TVA : BE 0739.913.228
(Ci-après la « Société »)

**RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RELATIF À L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31/03/2025, QUI A ÉTÉ ÉTABLI LE
13/06/2025**

Cher actionnaire,

Conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations, le conseil d'administration rend compte des activités de l'exercice 2024-25 et nous soumettons de 31/03/2025 à l'approbation les comptes annuels clôturés au 31/03/205.

1. Développement de l'entreprise, résultats et position de la Société

1.1 Commentaire sur les comptes annuels

1.1.1 Commentaire sur les principaux postes du compte de résultats

a) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 4.966.044,75 EUR.

Au cours de cet exercice, le chiffre d'affaires a diminué de 584.962,27 EUR, contre 5.551.007,02 EUR l'exercice précédent.

b) Bénéfice avant impôts

Le bénéfice avant impôts est de 325.741,50 EUR.

Au cours de cet exercice, le bénéfice avant impôts a augmenté de 27.764,54 EUR, contre 297.976,96 EUR l'exercice précédent.

c) Résultat après impôts

Le bénéfice de l'exercice après impôts s'élève à 240.336,12 EUR.

L'évolution de l'effectif a été traitée dans le bilan social.

d) Réserves

Les réserves disponibles s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à 439.632,05 EUR.

Les réserves légales s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à 12.016,81 EUR.

1.2 Affectation du résultat

| | |
|------------------------------------------------------|-----------------------|
| Bénéfice avant impôts de l'exercice clôturé : | 240.336,12 EUR |
| Bénéfice de l'exercice à affecter : | 0,00 EUR |
| Bénéfice à affecter : | 240.336,12 EUR |

| | |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------------------|
| Nous vous proposons d'affecter ce solde bénéficiaire comme suit : | |
| Dotation à la réserve légale : | 12.016,81 EUR |
| Transfert aux réserves : | 228.319,31 EUR |
| Report à l'exercice suivant : | 0,00 EUR |
| Total : | 240.336,12 EUR |

1.3 Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

Sur la base des données actuelles, la Société n'a pas connaissance de risques ou incertitudes autres que ceux mentionnés dans le rapport annuel de la SA Colruyt Group.

2. Événements importants survenus après la clôture de l'exercice

Outre les événements décrits au sous-titre 1.3, aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société :

Nous n'avons connaissance d'aucune circonstance susceptible d'influencer notamment le développement de la Société.

4. Travaux en matière de recherche et de développement

Aucuns travaux en matière de recherche et de développement n'ont été effectués au cours de l'exercice.

5. Succursales

La Société a une succursale à Tramstraat 63, 9052 Gent.

6. Acquisition des effets propres

Ni la Société ni une personne agissant en son nom propre mais pour le compte de la Société n'a acquis d'actions, d'actions de jouissance ou des certificats de la Société au cours de l'exercice.

7. Conflits d'intérêts

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration n'a pris aucune décision dans le cadre de laquelle un administrateur était en situation de conflit d'intérêts au sens de l'article 7:96 du Code des sociétés et des associations.

8. Procédure de sonnette d'alarme

Le Conseil d'administration constate que la procédure de sonnette d'alarme de l'article 7:228 du Code des sociétés et des associations n'est pas d'application et ne l'a pas été au cours de l'exercice écoulé.

9. Utilisation d'instruments financiers

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a utilisé aucun instrument financier pertinent dans le cadre de l'évaluation de son actif, de son passif, de sa position financière et de son résultat.

10. Fonctions particulières du commissaire

Aucune prestation exceptionnelle ou mission particulière n'a été accomplie par le commissaire au cours de l'exercice.

11. Règles d'évaluation

Les règles d'évaluation appliquées lors de la clôture des comptes annuels au 31/03/2025 ne diffèrent pas de celles appliquées lors de l'exercice précédent.

12. Politique de rémunération des membres de la direction

Concernant la politique de rémunération des membres de la direction de Colruyt Group, nous renvoyons au rapport de rémunération de Colruyt Group.

* * *

*

Compte tenu de ce qui précède, nous vous proposons d'approuver les comptes annuels soumis et de donner décharge aux administrateurs et au commissaire de la Société pour toute responsabilité découlant de l'exercice de leur mandat pendant l'exercice clôturé le 31/03/2025.

Ce document peut être signé individuellement par chaque administrateur. Le cas échéant, les originaux signés par les différents administrateurs constituent ensemble un seul et même document qui sera conservé dans les registres de la Société.

(la page à signer suit)

Nom : Kris Castelein

Titre : administrateur

Date : 13 juin 2025

Nom : Stefaan Vandamme

Titre : administrateur

Date : 13 juin 2025